

REMIS EN MAIN PROPRE
AU PETITIONNAIRE

LE : 09 AOUT 2022

DECISION DE NON OPPOSITION À
DECLARATION PREALABLE
délivrée par le Maire au nom de la commune

Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

DEMANDE N°DP 71150 22 S0055, déposée le 12/07/2022

De : SOLEIL VERT DE FRANCE
représentée par Monsieur DAHAN Raphaël

AFFICHÉ LE : 09 AOUT 2022

Demeurant : 33 Rue Malesherbes 69006 LYON
Sur un terrain situé : 82 rue des Crêts, 71680 CRECHES-SUR-SAONE
Parcelle(s) : AC44
Pour : panneaux photovoltaïques
Surface de plancher créée : 0 m²

LE MAIRE DE CRECHES-SUR-SAONE,

Vu la demande de déclaration préalable susvisée – Dossier complet au 12/07/2022 ;
Vu le code de l'urbanisme ;
Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 02/06/2009, modifié le 28/09/2012 et le 28/11/2014, révisé le 30/08/2019 ;

ARRETE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt
Le 12 JUL. 2022

Fait à CRECHES-SUR-SAONE
Le 09 AOUT 2022
Le Maire,

Le Maire
Roger THEVENOT



Nota : Au regard de la déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions jointe à votre dossier, et suite à cette notification, votre projet entre maintenant en phase d'instruction fiscale, qui pourra aboutir à une imposition au titre de la taxe d'aménagement (part communale et part départementale) et de la redevance d'archéologie préventive.